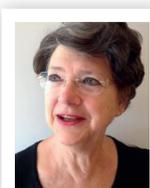


ÉDITO



CHÈRES CONSCŒURS, CHERS CONFRÈRES,

Le 27 novembre dernier les administrateurs de notre association m'ont fait l'honneur de me porter à la présidence de ECR Paris IDF. Cette confiance m'honore et m'engage.

Permettez-moi tout d'abord de rendre hommage à mon prédécesseur, Alain Rolland, défenseur infatigable de nos intérêts de retraités et qui a su faire grandir notre association. Merci Alain pour toutes ces années de travail et de dévouement à notre association.

Malgré les difficultés inhérentes à la situation créée par cette fâcheuse pandémie, et l'impossibilité dans laquelle nous nous trouvons de nous rencontrer dans nos habituelles réunions conviviales, votre Conseil et moi-même restons sur le pont pour garder le contact avec vous et vous apporter de nouveaux services.

C'est ainsi que pour rompre notre isolement, nous avons mis en œuvre des visioconférences. À fin mai, ces réunions virtuelles ont ensemble réuni plus de 250 participants (à ce jour notre association regroupe 563 adhérents). Mais nous espérons qu'à la rentrée en septembre, il nous sera possible de reprendre nos sorties culturelles et nos réunions amicales.

Bien que moins chaleureuses, ces visioconférences ont aussi leur côté positif en ce qu'elles permettent à certains confrères qui sont dans l'impossibilité de se déplacer, de participer à ces réunions. Cela pourrait d'ailleurs nous conduire à envisager pour le futur de maintenir pour une même réunion, afin de rassembler un plus grand nombre de confrères, les deux formes de participation à la fois en présentiel et en distanciel.

Naturellement, pour rester en contact, il y a aussi un moyen rapide et économique : notre site.

Pour vous y aider, vous trouverez en page 26, décrite avec précision la procédure d'accès et de navigation sur notre site. Vous constaterez qu'il est facile :

- > de vous identifier sur le site ;
- > de vous inscrire à une formation, qu'elle soit gratuite ou payante (elles sont payantes lorsqu'elles génèrent des coûts pour l'association) ;
- > régler votre cotisation ou vous inscrire à une sortie ou à une formation ;
- > vous connecter à une visioconférence.

Notre site est aussi un moyen de communiquer, n'hésitez pas à vous y connecter en attendant de retrouver la possibilité de nous rencontrer en présentiel dans des endroits sympatiques, autour d'une table par exemple et pour notre Assemblée Générale.

Dans cet espoir de vous retrouver bientôt, gardez-vous, ainsi que vos proches en bonne santé.

Bien amicalement

MICHÈLE RAHIER

SOMMAIRE

- 01 L'ÉDITO DE LA PRÉSIDENTE**
- 02 CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR**
 - ET LA RÉFORME DES RETRAITES ?
 - LA CAVEC EN CHIFFRES
- 04 QUESTIONS D'ACTUALITÉ**
 - LE VACCIN PEUT-IL ÊTRE UN BIEN COMMUN MONDIAL ?
 - VACCINS : LA FRANCE « EN PERTE DE VITESSE »
 - UN VACCIN UNIVERSEL CONTRE LES CORONAVIRUS
- 08 DOSSIER**
 - L'ENTREPRISE À MISSION FACE AUX MARCHÉS FINANCIERS
 - LA LOI PACTE ET L'« ENTREPRISE À MISSION »
 - GOUVERNANCE D'ENTREPRISE, ENGAGEMENTS SOCIÉTAUX ET PERFORMANCE FINANCIÈRE
- 12 LE FORUM DES ADHÉRENTS**
 - L'« EFFET DOMINO » DE LA CRISE SANITAIRE DANS LES GRANDS PÔLES D'ACTIVITÉ
 - UNE VIE HUMAINE A UN COÛT, PEUT-ELLE AVOIR UN PRIX ?
 - UN MESSAGE D'ESPOIR DE NOTRE PRÉSIDENTE
- 16 CONFÉRENCES ET SORTIES CULTURELLES ET VOYAGES**
 - MATISSE-CÉZANNE
 - COMMENT NE PAS DÉPENDRE DE SES PROCHES. VISIOCONFÉRENCE DU 4 FÉVRIER 2021.
 - LOI DE FINANCES POUR 2021. VISIOCONFÉRENCE DE JEAN-PIERRE COSSIN
- 19 LE COIN BIBLIOTHÈQUE**
 - EDOUARD JOURDAIN. THÉOLOGIE DU CAPITAL.
 - JEAN-PAUL MOINARD. SECRETS DE FAMILLE.
 - COLSON WHITEHEAD. NICKEL BOYS.
 - JEAN-PIERRE LUMINET. L'ŒIL DE GALILÉE.
- 23 PRATIQUE**
 - BRÈVES INFOS DE PIERRE RAPETTI
 - POURQUOI CRÉER UNE SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE ? BRICE BEMOUSSA
- 25 POUR SOURIRE... OU RÉFLÉCHIR**
 - COMMENT FONCTIONNE VOTRE PIED DROIT
 - POUR RIRE
- 26 LA VIE DE NOTRE ASSOCIATION**
 - PROCÉDURE POUR UTILISER NOTRE SITE WWW.ECRPARISIDF.NET
 - COACHING MÉMOIRE
 - AGENDA

RÉDACTEUR :
ROGERLAURENT.HC@WANADOO.FR



CE QUE VOUS DEVEZ **SAVOIR**

PAR ALAIN ROLLAND

ET LA RÉFORME DES RETRAITES ?

UNE RÉFORME ABANDONNÉE ?

Adopté le 4 mars 2020 par l'Assemblée nationale par l'article 49-3 le projet de réforme n'a pas été transmis au Sénat, et le 17 mars le confinement entrainé en vigueur. Est-elle abandonnée ? Le président a dit qu'il ne l'abandonnait pas. Les partenaires sociaux ne veulent pas en entendre parler. Mais tous s'accordent pour dire que le projet ne sera pas mis en œuvre pendant la crise que nous vivons.

MAIS LA QUESTION DU DÉFICIT SUBSISTE.

Le déficit des régimes de retraite est passé de 1,9 milliard en 2019 à 30 milliards en 2020, les pensions versées ont été maintenues alors que les cotisations perçues ont reculé. La part des retraites dans le PIB qui était de 14% en 2019 atteint maintenant 15,2%. Et le COR s'avance sur un retour à l'équilibre au plus tôt au milieu des années 2030.

Le ministre de l'Économie et des Finances souhaite que cette question du déficit « soit traitée et que pour que notre système de protection soit viable il faut accepter tous ensemble de travailler plus ». Pas encore de réforme systémique du régime de retraite mais peut-être une réforme dite paramétrique, c'est-à-dire une action sur certains paramètres du régime comme l'âge de départ à la retraite, l'âge pivot (c'est-à-dire l'âge à partir duquel on peut prétendre à une retraite à taux

plein) ou le niveau d'indexation des pensions...

LA PRISE EN COMPTE PAR LE CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES (COR) DE L'ÉVOLUTION DE DEUX INDICATEURS.

Le Conseil d'Orientation des retraites a annoncé en avril qu'il allait revoir pour son rapport annuel, qui sert de base pour le gouvernement pour anticiper l'évolution des retraites et piloter le régime, ses hypothèses de calcul pour tenir compte de **la baisse de l'espérance de vie et de la fécondité** amorcée avant la crise. Quel peut être l'impact de ce changement de méthode ?

D'un côté, le ratio cotisants/retraités serait très légèrement amélioré, la révision à la baisse de l'effectif de retraités l'emportant sur celle des cotisants. D'un autre côté, la pension moyenne des retraités serait légèrement revue à la hausse avec la baisse de l'espérance de vie : les retraités âgés, dont les pensions sont relativement plus faibles, compte tenu de l'indexation sur les prix, pèseront moins dans les effectifs de pensionnés (effet noria). Jusqu'au milieu des années 2050, le premier effet l'emporterait et le solde serait amélioré ; l'inverse se produirait au-delà.

Mais prudence car la baisse de l'espérance de vie sur une période n'est pas une projection de l'avenir qui va dépendre des conditions effectives de santé et de mortalité dans les années à venir. Attendons le rapport du COR de juin.

LA PRISE EN COMPTE PAR LE COR DE NOUVEAUX INDICATEURS POUR APPRÉHENDER LES SOLDES FINANCIERS DU SYSTÈME ET SA SITUATION PATRIMONIALE

Les soldes présentés dans le rapport annuel du COR sont des soldes se limitant au résultat technique du régime (cotisations moins prestations) et n'intégrant pas les produits financiers – issus des réserves des régimes qui en disposent – et les charges financières – pour les régimes ayant accumulé des dettes. Le COR a envisagé l'opportunité d'intégrer dans le rapport annuel de nouveaux indicateurs de soldes financiers intégrant ces produits et charges et aussi de mesurer l'évolution des réserves globales du système de retraite – ou des dettes le cas échéant – pour apprécier sa situation patrimoniale sur longue

période. Malheureusement le Conseil s'est arrêté là et a décidé de ne pas retenir ces indicateurs dans le prochain rapport annuel au motif que les dettes et les réserves des caisses n'étaient pas juridiquement fongibles entre elles et en raison de la difficulté de retenir un taux d'intérêt pour la charge de la dette et le rendement financier des réserves.

Espérons qu'un jour proche il sera admis en pratique qu'une caisse de retraite par répartition puisse, comme le mentionne l'Inspection générale des affaires sociales, l'IGAS, (rapport n° 2019-014R), constituer certains fonds (en fait des réserves) pour préfinancer une partie des charges de retraites futures et atténuer l'impact des ajustements des paramètres des régimes (comme les cotisations) sur les futures générations d'actifs.

LA CAVEC 2020 EN CHIFFRES

	2020	2019
COTISANTS	20 649	20 172
ALLOCATAIRES	13 957	13 507
Droits directs	10 959	10 585
Droits dérivés	2 998	2 922
TOTAL AFFILIÉS	34 609	33 679
COTISANTS		
Hommes	71%	71,7%
Femmes	29%	28,3%
TNS	70,3%	71,5%
Salariés	29,7%	28,5%
Âge moyen	50	51
Plus de 60 ans	22,5%	22,8%
ALLOCATAIRES		
Hommes	68,5%	68,8%
Femmes	31,5%	31,2%
Âge moyen	74	75
MONTANT DES RÉSERVES (en milliards)	1,932	1,872
Taux de rendement	8,71%	8,71%

LA REVALORISATION DES PENSIONS DE 2009 À 2020 ÉVOLUTION EN %

RÉGIME DE BASE	+8,2%
AGIRC	+5,9%
ARRCO	+8,2%
CAVEC	+10,8%
IPC (hors tabac)	+11,6%



QUESTIONS **D'ACTUALITÉ**

LE VACCIN PEUT-IL ÊTRE UN BIEN COMMUN MONDIAL ?

PAR **ROGER LAURENT**

Si l'on devait désigner la personnalité de l'année 2021, on n'aurait pas loin à chercher : il s'agit, bien évidemment, du vaccin anti-Covid.

On aurait sans doute pu trouver quelqu'un de vraiment sympathique. On peut certes lui reconnaître quelques qualités et même une réelle utilité. Mais alors ses parents ! Cupides comme il n'est pas permis, constamment prêts à en découdre. Pensez donc, mettre au point un produit dont la planète entière a besoin et payé en grande partie par l'argent public, c'est une aubaine qu'ils ne veulent surtout pas rater !

Un chiffre résume à lui seul l'ampleur de cette situation : selon l'Organisation mondiale de la santé, pas moins de 235 vaccins étaient en cours de recherche, en février 2020. Il n'est pas douteux qu'il s'agit là d'un énorme gâchis de capitaux, car, bien évidemment, ces recherches, en admettant qu'elles aboutissent, ne trouveront pas de débouchés pour leur produit. On sait bien en effet que ce sont les premiers arrivés sur le marché qui raflent la mise et on le vérifie actuellement avec les campagnes de vaccinations de ce début d'année.

Pour faire du vaccin anti-Covid un bien commun mondial, il faudra donc repasser.

Les États n'ont pas non plus beaucoup œuvré pour qu'il en soit ainsi. Chacun a voulu s'assurer que le vaccin serait mis au point et si possible produit sur son sol. La Chine a développé le sien, la Russie

également. Les États-Unis ont financé une entreprise américaine. L'Europe elle aussi a privilégié le local en donnant la priorité à ses laboratoires, à ses start-ups et à ses usines.

Face à une pandémie comme celle que nous vivons, qui menace l'ensemble de l'humanité, il ne faut pas se bercer d'illusions, l'esprit de concurrence l'emporte sur l'esprit de coopération. La loi du marché, qui ne fait jamais de sentiment, l'emporte. Comme il fallait s'y attendre.

L'illustration la plus évidente de ce constat réside dans le problème de fond, celui posé par les droits exclusifs d'exploitation de la propriété intellectuelle liés au vaccin qui restent entre les mains des laboratoires. Or, dans la plupart des cas, les États ont largement financé la recherche, les essais cliniques et la production mais ils ont, à chaque fois, abandonné aux labos les droits intellectuels. Ils ont même toléré l'opacité des coûts de production, et délaissé toute possibilité d'intervenir dans la fixation du prix des vaccins. Sans doute parce que chaque État pensait que son champion national ou régional gagnerait la course de vitesse et prendrait de l'avance sur les autres. On connaît la suite : les États se sont jetés sur les premiers vaccins disponibles. Parfois même en oubliant de s'interroger sur leur efficacité.

Bien entendu, on peut entendre les laboratoires lorsqu'ils affirment que la recherche et la mise au point de vaccin est une entreprise de longue haleine



et à hauts risques et que les biotechs impliquées ont, pendant des années, mobilisé des fonds privés qu'il faut bien rémunérer. Mais c'est oublier que sans le Covid, ces start-ups afficheraient encore des pertes. Et c'est oublier aussi que la technique innovante de l'ARN messager qui est utilisée par BioNTech et Moderna n'est pas sortie toute seule en 2020 des labos de recherche de ces deux entreprises, elle repose sur trente ans de recherches publiques et privées.

Face à une pandémie de cette ampleur, le financement public aurait pu, aurait dû, compte tenu des énormes volumes de ventes quasi assurées, avoir une contrepartie minimale : un prix faible. Il n'en a rien été et les vaccins sont devenus de simples produits de spéculation commerciale entre laboratoires et l'enjeu de batailles d'approvisionnement entre États, sans oublier l'habituel choix qui est fait dans les approvisionnements entre les pays développés et ceux qui ne le sont pas encore.

Dans une affaire comme celle-ci, il est difficile de ne pas croire les esprits mal intentionnés lorsqu'ils font remarquer que, comme toujours ou du moins très fréquemment, les financements sont publics, donc socialisés quand les profits eux, sont privatisés.

SOURCES : CHRISTIAN CHAVAGNEUX. ALTERNATIVES ÉCONOMIQUES N° 409 FÉVRIER 2021

VACCINS : LA FRANCE « EN PERTE DE VITESSE » ?

Oui, en ce qui concerne les vaccins, notre « start-up nation » est mal placée. On pourrait même dire qu'elle n'est pas placée du tout. En ce mois de mars 2021, elle manque cruellement de doses pour satisfaire toutes les demandes. Comment comprendre qu'au pays de Pasteur et de Sanofi on soit à ce point à côté de la plaque pour faire face à une situation qui réclame une maîtrise urgente. Le constat est sans appel : l'Europe est en retard et la France à la traîne dans une Europe en retard. La France serait le seul des cinq membres permanents du Conseil de Sécurité de l'ONU à ne pas disposer de son propre vaccin contre le Covid-19 !

Ce constat est d'autant plus affligeant qu'au départ, notre pays semblait bien positionné : nous avons Pasteur pour la recherche et l'innovation et Sanofi pour les usines de production, allié au britannique GSK. On avait même une biotech, établie dans la région nantaise (Valneva) qui a mis au point un vaccin et qui pourrait produire 60 millions de doses d'ici ... la fin de l'année. Mais pour le marché britannique ! Ce sont en effet nos voisins qui l'ont financée, l'Union européenne ne lui a passé commande qu'à la mi-janvier 2021.

Comment a-t-on pu négliger ce secteur-clé au moment où les scientifiques nous alertaient sur la survenance d'un âge des pandémies ?





Côté public, la faute n'incombe pas à nos chercheurs. La recherche publique, chez nous n'hésite pas à collaborer avec le privé. Le problème tient plutôt au sous-investissement public en faveur de la recherche fondamentale pour la santé. Si l'on en croit en effet une note du Conseil d'analyses économiques (CAE), les fonds publics alloués à la recherche sont moindres en France que dans d'autres pays similaires. Au cours de la dernière décennie, ils auraient connu une baisse de 28% dans notre pays quand ils augmentaient de 11% en Allemagne et de 16% au Royaume-Uni. Une austérité sans doute peu judicieuse. Autre situation défavorable : aux dires d'un ancien président de l'Académie des sciences (*Les Echos* du 29/01/2021), le premier critère d'évaluation d'un chercheur n'est pas la qualité de ses travaux mais le nombre d'articles qu'il publie, quel qu'en soit l'intérêt. Le chercheur n'est donc pas incité à prendre des risques sur un sujet difficile et complexe : cela ne rapporte rien. C'est d'ailleurs une situation récurrente en France : on trouve les mêmes errements chez les économistes.

Dans les difficultés que connaît notre pays dans ce domaine, le privé porte également sa part de responsabilité. C'est ainsi que les start-up parviennent à trouver des financements lors de leur phase de démarrage mais que ces financements ont tendance à se tarir lorsqu'il s'agit de durer. On comprend mal que les recherches de l'Institut Pasteur n'aient pas abouti. On comprend mal comment le laboratoire Sanofi qui affiche – comme s'en flatte la communication du groupe – vingt-six ans de croissance du dividende par action et qu'au moment (en 2020) où notre fleuron

national en distribue près de quatre milliards, il annonce la suppression de 600 postes de chercheurs. On commence à comprendre un peu mieux lorsque l'on découvre, d'un côté, que si le groupe compte aujourd'hui environ 4.000 chercheurs, c'est un quart de moins qu'il y a dix ans, et que de l'autre, sur la même période, Sanofi a distribué 99% de ses profits en dividendes et rachats d'actions.

Les experts du CAE livrent une conclusion sans appel de cette situation : « *La recherche en amont est sous-investie, et donc la production en aval reste centrée sur d'anciennes molécules de faible valeur ajoutée, et subissant la concurrence des pays exportateurs à bas coût, la France est en perte de vitesse.* »

Mais tout le mal ne vient pas de notre pays. L'échec n'est pas que français. L'ambition de la présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, de redorer le blason de l'Europe en s'imposant comme le premier acteur dans la réponse à opposer à la pandémie a fait long feu. Bien sûr qu'il valait mieux que les pays de l'Union coordonnent leurs stratégies et leurs actions. Mais – comme dans de nombreux autres domaines – la réponse à la pandémie a été sans doute trop tardive, sans doute aussi trop radine et surtout elle n'a pas manqué de se heurter à un nationalisme sanitaire qui n'est évidemment pas adapté à la situation.

SOURCES : ARTICLES SIGNÉS CHRISTIAN CHAVAGEUX ALTERNATIVES ÉCONOMIQUES FÉVRIER ET MARS 2021



UN VACCIN UNIVERSEL CONTRE LES CORONAVIRUS ?

PAR BRICE BENMOUSSA

Nous parlions récemment de la France « en perte de vitesse » ?

Et comment comprendre qu'aux pays de Louis Pasteur et Robert Koch, on soit à côté de la plaque pour manquer de doses et de ne pas disposer de notre propre vaccin.

Pour illustrer cette situation, voici le cas d'un jeune chercheur né au Maroc, formé pendant 10 ans à l'institut Pasteur, il se réalise aux États-Unis où on lui offre 10 millions de Dollars, il fait le buzz dans les réseaux sociaux Américains et Européens, on parle même d'un futur prix Nobel.

Invité de la matinale d'Europe 1, vendredi 26 mars 2021, Lbachir BENMOHAMED, à la tête d'un laboratoire d'immunologie cellulaire et moléculaire affilié à l'université de Californie, travaille à la mise au point d'un vaccin «universel», c'est-à-dire qui serait efficace contre les différentes espèces de coronavirus et leurs variants.

INTERVIEW RADIOPHONIQUE

Il espère parvenir à développer un vaccin qui soit efficace contre tous les types de coronavirus et leurs variants. Lbachir BENMOHAMED, immunologiste marocain à la tête d'un laboratoire d'immunologie

cellulaire et moléculaire affilié à la prestigieuse université de Californie, à Irvine, teste actuellement sur des souris quinze vaccins candidats élaborés par son équipe. «Nous espérons passer aux essais cliniques fin 2021 ou au plus tard début 2022», a-t-il déclaré vendredi, au micro de la matinale d'Europe 1.

Pour ce chercheur, l'élaboration d'un vaccin «universel» ne permettra pas seulement de lutter contre le virus SARS-CoV-2, à l'origine de la pandémie qui frappe le monde entier depuis plus d'un an, mais d'anticiper d'autres crises sanitaires liées à la famille des coronavirus, qui compte actuellement une quarantaine d'espèces. «La question n'est pas de savoir si ça va se produire, mais quand ça va se produire», explique Lbachir BENMOHAMED. «Le Covid-19 n'est ni la première ni la dernière pandémie causée par un coronavirus. Il n'est pas impossible de voir dans les prochaines années, par exemple, un Covid-25 ou un Covid-30», soutient-il. «Au lieu de se focaliser sur le développement d'un vaccin contre le Covid-19, mon laboratoire cherche à anticiper les prochaines pandémies en développant un vaccin universel contre tous les coronavirus.»



L'ENTREPRISE À MISSION FACE AUX MARCHÉS FINANCIERS

→ LA LOI PACTE ET L' « ENTREPRISE À MISSION »
→ GOUVERNANCE D'ENTREPRISE, ENGAGEMENTS SOCIÉTAUX
ET PERFORMANCE FINANCIÈRE

PAR ROGER LAURENT

ROGERLAURENT.HC@WANADOO.FR

LA LOI PACTE ET L'« ENTREPRISE À MISSION »

C'est l'histoire d'une entreprise qui, depuis cinquante ans, est célébrée pour sa vision sociale et écologique – l'entreprise d'Antoine Riboud – et qui se retrouve aujourd'hui sous la pression d'actionnaires minoritaires qui, bien qu'ayant approuvé en assemblée générale, le nouveau statut d'entreprise à mission, ne se satisfont pas vraiment d'une telle orientation stratégique.

C'est l'histoire du directeur général de Danone qui, en 2016, enjoignait de jeunes diplômés de HEC de ne jamais devenir « esclaves de l'argent ». De ce même directeur général, en cet été 2020, promu depuis trois ans PDG du groupe alimentaire, qui remerciait ses actionnaires d'avoir approuvé à 99,4% le nouveau statut d'« entreprise à mission » de Danone. Il les félicitait même d'avoir « déboulonné la statue de Milton Friedman », le pape des économistes libéraux !

Aujourd'hui, Emmanuel Faber est dans la tourmente : peut-être lui fait-on payer ses généreuses envolées. Quand, catholique pratiquant, on partage avec le pape François une appréciation très critique de « la financiarisation de l'économie de marché », quand on promet de remettre l'élevage dans les pâturages, de rompre avec un système agroalimentaire construit sur la recherche du moindre coût, on s'éloigne forcément

de ce que recherchent ces investisseurs qu'on appelle les « fonds activistes ».

La stratégie des fonds activistes est simple. Ils repèrent des grandes entreprises en perte de vitesse, examinent la stratégie des dirigeants, le profil du patron et s'ils entrevoient une voie possible pour améliorer le rendement rapidement, ils entrent au capital, parfois maigrement et s'activent pour faire en sorte que l'entreprise adopte une nouvelle orientation, en virant le patron s'il le faut. Et ils ramassent la mise, ils encaissent ce qu'ils sont venus chercher : la plus-value. Leur objectif est purement financier. Il faut que ça crache ! Et rapidement. Et cependant ces fonds dont la voracité est sans limite, ne sont pas à la rue, leurs gérants non plus d'ailleurs : une information parue dans *Les Echos* du 12 février, nous apprend qu'aux États-Unis en 2020, quinze gérants de

« fonds spéculatifs » ont perçu 23 milliards de dollars de revenus, le coût salarial moyen annuel de 650.000 personnes !

C'est qu'en effet, Danone s'est révélé plus mesuré dans ses résultats que ses grands concurrents. Selon les premières estimations, la marge opérationnelle est tombée à 14% en 2020 (son niveau de 2016), quand les grands acteurs de référence du secteur sont au-dessus de 15% (17,7% pour Nestlé). Le pilier historique du groupe, l'eau, a souffert de la pandémie : la vente de bouteilles qui se consomment à 40% en dehors du domicile a chuté de 20% sur les neuf premiers mois de 2020. On pourrait évidemment se dire que, dans une économie mondiale en récession, générer 14 euros de profit pour 100 euros de chiffre d'affaires, ce n'est pas démeriter. Mais les fonds d'investissement rétorquent que sur sept ans, le rendement de l'action Danone a été de 30%, contre 70% chez Unilever et 80% chez Nestlé. Voilà où se situe le problème, Danone ne crache pas assez de rendement pour les actionnaires !

Il n'en fallait pas plus pour questionner les choix de croissance de Danone. Le fonds d'investissement Bluebell Capital Partners a ouvert le feu. En réclamant, dès novembre tout simplement la tête du PDG. Bluebell est un fonds « activiste » mais minoritaire. Son action pouvait donc être considérée comme sans réelle portée. Sauf que d'autres actionnaires ont suivi le mouvement – notamment le fonds américain, Artisan Partners qui détient 3% du capital --et que, par ailleurs semble-t-il, les financiers ne sont pas les seuls à être mécontents de la gestion du PDG.

La personnalité d'Emmanuel Faber, pour intéressante qu'elle puisse être ne constitue pas l'objet de notre propos lequel préfère s'intéresser aux dispositions législatives récemment mises en œuvre par la loi PACTE. Car ce qui se passe chez Danone est emblématique d'une situation où 1% d'actionnaires a refusé une évolution que 99% d'autres actionnaires avaient accepté, provoquant tout simplement ce qui s'appelle une crise de gouvernance.

La loi Pacte aurait pu être la réponse française à ce genre de situation. Elle a introduit une obligation et deux changements possibles dans la manière de manager une entreprise. L'obligation : toute société doit désormais être gérée en prenant en compte les enjeux sociaux et environnementaux de son activité. Les possibilités : une société peut inscrire une raison d'être dans ses statuts – pour Danone : « *Apporter la santé par l'alimentation au plus grand nombre.* » et devenir une « entreprise à mission » en affichant concrètement des objectifs pour mettre en pratique sa raison d'être. C'est ce qu'a fait Danone. Et il faut souligner que ce n'est pas la ruée pour mettre en œuvre la loi Pacte : il n'y aurait en France que 80 entreprises à mission.

Le constat est sans appel, la réponse politique française à la demande d'un capitalisme plus social et plus respectueux de l'environnement, apparaît pour le moins inadaptée. Et elle risque d'être totalement inopérante tant que subsistera le système actuel de pouvoirs qui privilégie les actionnaires et tant que les critères financiers resteront prépondérants dans l'évaluation d'une gouvernance d'entreprise.

L'affaire Danone révèle que les fonds « activistes » restent englués dans la finance pré-crise de 2008 et refusent toute modification des errements actuels du capitalisme financier. Contribuer au financement des entreprises ne les intéresse pas, ils se contentent d'acheter des actions déjà existantes. Que l'entreprise vende des eaux minérales, du pétrole ou des outils de jardin, c'est le cadet de leurs soucis. L'économie réelle, ils ne connaissent pas. Forts de quelques pourcents acquis depuis quelques mois, ils entendent faire la loi dans l'entreprise.

Suffisamment élaborée, la loi Pacte aurait pu atteindre son objectif qui est de protéger les dirigeants d'entreprises qui entendent jouer un rôle social face à la voracité de certains investisseurs. Le moins que l'on puisse dire c'est qu'elle a totalement raté sa cible.

La suite des opérations valide ce constat. Au moment de clore ce billet, on apprend que les fonds d'investissement Artisan Partners et Bluebell Capital Partners ont finalement eu la peau d'Emmanuel Faber qui avait pourtant, début mars, lâché du lest en négociant la dissociation des fonctions de président et de directeur général. Mais cette concession ne satisfaisait pas Artisan Partners. Et le conseil d'administration du 14 mars a validé son éviction de la direction de Danone « avec effet immédiat ».

Qu'aux dires de son successeur, les engagements d'Emmanuel Faber « *en faveur de One Planet, One Health ont été novateurs et ont permis à Danone de devenir une référence mondiale du développement durable* » est à cent lieues d'intéresser ces fonds prédateurs. Qu'ont-ils à faire du « développement durable » ? Leur horizon à eux, c'est le montant des dividendes et le cours de bourse. La trajectoire de l'entreprise sur le moyen ou le long terme, ils s'en moquent royalement. En plus, dézinguer un président peut rapporter gros : le lendemain de l'éviction d'Emmanuel Faber, le cours de Danone a augmenté de 4% en bourse !

SOURCES : DIVERS ARTICLES DONT : ARTICLE SIGNÉ MORGANE BERTRAND L'OBS DU 18 FÉVRIER 2021 - CHRONIQUE SIGNÉE CHRISTIAN CHAVAGNEUX ALTERNATIVES ÉCONOMIQUE DU 9 MARS 2021





GOVERNANCE D'ENTREPRISE, ENGAGEMENTS SOCIÉTAUX ET PERFORMANCE FINANCIÈRE

Comme on l'a vu dans l'article précédent, le patron de Danone, Emmanuel Faber a été limogé. Abandonner la direction générale de l'entreprise n'a pas suffi à calmer l'action déterminée des fonds d'investissement activistes pourtant minoritaires. Le conseil d'administration du 14 mars lui a aussi retiré la présidence du groupe qui est confiée à Gilles Schnepp, ancien PDG du fabricant de matériel électrique Legrand.

Le landernau económico-financier ne pouvait pas rester indifférent devant un si brutal remplacement. Car Danone occupe une place particulière dans le paysage économique français et Faber n'était pas tout à fait un dirigeant « ordinaire ».

Danone, en effet, n'est pas seulement un des fleurons de l'industrie française, elle est aussi et surtout la figure de proue d'un capitalisme social et soucieux de l'environnement formulé et mis en œuvre il y a un demi-siècle par Antoine Riboud et réaffirmé par son fils Franck qui a dirigé le groupe de 1996 à 2014.

C'est dans cet esprit qu'est né le projet sans doute le plus emblématique – bien que peu connu du grand public – qu'a été la création de la *Grameen Danone foods*, une entreprise créée avec Muhammad Yunus, prix Nobel de la paix et chantre du microcrédit, dont l'objet est de fournir des produits laitiers de

première nécessité aux populations pauvres à des prix accessibles.

Emmanuel Faber a affirmé cette position de Danone en dotant le groupe d'une « raison d'être » et en faisant la première entreprise cotée au CAC 40 à adopter le nouveau statut juridique d'« entreprise à mission » instauré par la loi Pacte de 2019. Une décision, comme on l'a vu qui a été adoptée en assemblée générale à plus de 99%.

Danone s'est ainsi dotée d'objectifs sociaux et environnementaux de long terme ambitieux rompant avec les pratiques managériales en vigueur, pour orienter l'entreprise vers une stratégie innovante : développer un portefeuille de produits sains, promouvoir une agriculture régénératrice, développer l'innovation sociale et promouvoir une politique inclusive pour ses salariés et ses sous-traitants. Même si la gestion d'Emmanuel Faber faisait en interne l'objet de certaines critiques, il n'en reste pas moins qu'aux dires des milieux avertis, il s'était personnellement engagé dans cette voie.

Au-delà de la personnalité du désormais ancien patron de Danone, les événements qui l'ont chassé de la direction du groupe, portent un éclairage particulier sur les débats récurrents qui traversent le capitalisme contemporain : la gouvernance d'entreprise, d'une



part et la compatibilité entre engagements sociétaux et performance financière, d'autre part.

Le premier de ces débats porte sur la normalisation de la gouvernance des grandes entreprises françaises en regard des standards anglo-saxons. Pour ces standards, le statut de PDG qui cumule les deux fonctions de directeur général et de président du conseil d'administration, est une anomalie. Une anomalie qui tend à reculer parmi les entreprises du CAC 40, comme le montre la séparation des deux fonctions, opérée récemment chez Renault et chez Engie et à venir chez L'Oréal. On peut certes considérer comme saine cette évolution qui permet d'éviter une concentration excessive des pouvoirs en une seule main. À condition toutefois que le président soit véritablement indépendant du directeur général.

La seconde question que pose le dénouement de la crise de gouvernance chez Danone porte sur les tensions qui ne peuvent pas manquer de surgir entre les exigences de rentabilité à court terme et les engagements sociétaux de plus long terme attachés à une mission. Cette opposition dans les temps de réalisation ne pouvait pas manquer de se manifester. Et on peut penser que la crise sanitaire a sans doute amplifié sinon révélé cette tension.

En outre, dans le cas de Danone, certains observateurs s'étaient émus que, peu de temps après l'adoption du nouveau statut d'entreprise à mission, en novembre 2020, soit annoncé un plan de licenciement de 2.000 personnes, alors même que le bénéfice de l'entreprise

était stable et que les dividendes versés aux actionnaires étaient en augmentation de 8%.

Que va-t-il se passer maintenant chez Danone ? Les deux fonds activistes auraient réaffirmé leur attachement à la mission de l'entreprise. Il est en effet difficile de revenir sur une décision qui a été si largement approuvée en assemblée générale. Mais on ne sait pas, pour l'instant, quel crédit le nouveau président accorde à une stratégie que son prédécesseur portait en étendard. On ne doit pas cependant lui faire de procès d'intention quand on sait que Legrand – selon l'ONG Oxfam -- est l'une des trois seules entreprises qui respecte la trajectoire de l'accord de Paris sur le réchauffement climatique.

Au-delà des crises de gouvernance qui ne manqueront pas de se produire, l'enjeu est maintenant d'observer les effets que ces dispositifs vont produire dans la durée sur la stratégie, la direction et les activités des entreprises qui ont mis en œuvre le nouveau statut. C'est l'objectif de l'observatoire des entreprises à mission qui a été récemment mis en place par la communauté des entreprises à mission et par la chaire Théorie de l'entreprise de Mines-Paris Tech. Après la phase d'expérimentation, les retours d'expérience devraient permettre de sortir des débats manichéens entre les tenants du modèle de la valeur actionnariale et ceux de la valeur partenariale.

SOURCES : ARTICLE SIGNÉ FRANCK AGGERI, PROFESSEUR DE MANAGEMENT À MINES-PARIS TECH. (ALTERNATIVES ÉCONOMIQUES DU 15/03/2021)



LE FORUM DES ADHÉRENTS

« L'EFFET DOMINO » DE LA CRISE SANITAIRE DANS LES GRANDS PÔLES D'ACTIVITÉ

PAR ROGER LAURENT

Dès le premier confinement, la protection de la santé avait prévalu. On se souvient du « quoi qu'il en coûte » présidentiel, de l'apparition en pleine lumière de métiers jusqu'alors invisibles et méprisés, de l'occasion qui se présentait de repenser le travail, de lui redonner le sens qu'il a perdu. C'était aussi l'occasion de se rendre compte que notre système économique-politique, qui s'affichait lui, comme inattaquable, était en fait un colosse aux pieds d'argile, une machinerie qui se grippe dès que ses rouages essentiels sont entravés.

Cette première vague pourrait se décrire comme si la France était une personne (un « agent représentatif » diraient les économistes) : frappée par une maladie aussi soudaine qu'imprévue, elle a peu travaillé et peu consommé, passant deux mois à se soigner ou à se prémunir contre la contamination. Le seul coût rémanent serait mesuré par le déficit de notre balance commerciale. La France a importé des masques et du matériel de dépistage et a exporté moins d'avions. Le reste de l'ajustement peut s'interpréter comme un jeu à somme nulle entre Français. Si, à l'intérieur de nos frontières, nous étions désireux – et capables – de nous organiser de manière solidaire et coordonnée, le coût d'une telle crise serait négligeable.

Mais si l'on descend dans la diversité des situations des agents économiques, les choses se complexifient, certains parviennent à limiter l'impact des contraintes, d'autres prennent de plein fouet l'arrêt de la machine économique. Et la défaillance des uns n'est pas compensée par la (relative) bonne santé des autres. Et il y a ce qu'on pourrait appeler « l'effet domino », comme on va le voir avec l'exemple du centre d'affaires de la Défense.

Avec la deuxième vague, le ton a changé. Les entreprises qui ont reçu le quatrième protocole sanitaire ont amélioré leurs pratiques des gestes de protection, fourni masques et gel en quantité. La reprise de l'activité s'impose devant la nécessité de fournir un travail non seulement aux (déjà) salariés mais aussi à la vague des jeunes qui s'est présentée sur le marché du travail, en quête d'un premier emploi. Le travail, « quoi qu'il en coûte » s'est imposé et le télétravail à haute dose est devenu la norme.

Or le télétravail désertifie certains pôles d'activité avec des dégâts collatéraux dévastateurs. Dans le quartier de

la Défense par exemple, qui grouille de monde en temps ordinaire, ils ne sont plus que quelques dizaines à fouler la dalle en ces temps de confinement et de télétravail. Le plus grand quartier d'affaires d'Europe avec 3,6 millions de mètres carrés de bureaux, accueille dans ses tours de nombreux poids lourds du CAC 40 et de l'économie mondiale. En temps normal, c'est près de 200.000 salariés – dont 60% de cadres – qui foulent chaque jour le parvis. C'est aussi 500.000 personnes qui transitent dans ses différents terminaux de transports en commun et plus de 40 millions par an dans le centre commercial de la zone.

Depuis la mi-mars, le quartier est « sur courant alternatif », comme l'écrit Mathias Thépot (*Marianne* du 27 novembre). Après le confinement total de mars, la fréquentation est revenue à environ 60% de son niveau habituel en mai, pour s'éteindre de nouveau avec le deuxième confinement. Pareille situation incite à s'interroger sur la viabilité économique de ce centre névralgique du capitalisme français qui draine 230.000 mètres carrés de commerces de proximité, notamment de nombreux restaurants et naturellement l'immobilier de bureau. Le restaurant collectif d'une des tours, par exemple qui sert 1.800 couverts par jours en régime de croisière, ne fait plus que 150 ventes à emporter depuis début novembre.

Dans les deux centres commerciaux jumeaux (CNIT et Quatre-Temps), plusieurs succursales et autres franchises de grandes enseignes souffrent. Sur les 225 boutiques que comptent les deux centres, à peine 20 sont restées ouvertes en novembre. Quelques autres gardent la tête hors de l'eau en pratiquant le *click&collect* et la vente à emporter. Le modèle de concentration des activités ne peut vivre qu'avec des flux très importants et malheureusement, les commerces ne sont pas préparés à faire face à la baisse



de fréquentation induite par la nouvelle donne du travail à distance.

Indéniablement, les périodes successives de confinement qui entraînent un recours accru au télétravail, impactent très durement l'économie surtout dans les pôles d'activité comme la Défense. Les grandes entreprises qui pratiquaient déjà le télétravail ont rapidement compris qu'il n'avait pas que des inconvénients pour leur business. La conversion du temps de transport en temps de travail, la diminution de l'absentéisme génèrent des gains de productivité (22% en moyenne selon le cabinet Greenworking). Par ailleurs, le télétravail est une source de baisse des coûts immobiliers induite par la réduction de la surface d'occupation de bureau, la mise en place de postes de travail partagés, voire la délocalisation de postes. Le responsable d'un cabinet de conseil en immobilier estime à 15% les surfaces de bureaux à la Défense qui seront libérés par le développement du télétravail.

UNE VIE HUMAINE A UN COÛT. PEUT-ELLE AVOIR UN PRIX ?

Dans le contexte actuel certains semblent convaincus que tous les grands choix politiques peuvent être traduits en coûts et bénéfices monétaires. Dit autrement la santé ne devrait-elle pas céder le pas à l'économie ?

C'est l'avis d'un certain nombre d'économistes, chagrinés par le déficit de croissance consécutif à la crise sanitaire et qui se demandent jusqu'à quel point on pouvait ainsi sacrifier le PIB sur l'autel de la santé, mettant en balance ce que coûte un confinement (en déficit de PIB) et ce qu'il rapporte en valeurs monétaires des vies ainsi sauvées.

Ancien professeur agrégé de sciences économiques et sociales, Jean-Marie HARRIBEY s'empare, sur son blog, de cette question pour examiner la position de certains économistes qu'il qualifie « d'acrobates ».

Au mois de mars, rappelle-t-il, la question sur laquelle de prétendus experts et économistes s'essayaient à la philosophie était celle-ci : faut-il choisir entre la santé et l'économie ? Le premier confinement semblait avoir tranché en faveur de la santé puisque par souveraine décision, l'économie avait été mise – presque à moitié – au point mort. La deuxième vague réactualise le questionnement dans la mesure où le choix opéré lors du premier confinement semble s'inverser. L'exécutif affirme que, cette fois, l'économie ne peut s'arrêter. Donc, on installe un recours accru au télétravail là où il est possible. Dans les métiers où il ne l'est pas, on libère les travailleurs en ouvrant les écoles, collèges et lycées.

Ce qui signifie, en déduit Jean-Marie Harribey, que la question philosophique ci-dessus -- la vie vaut-elle mieux que la croissance économique ? -- qui aurait pu être discutée, sinon tranchée avec des arguments relevant de l'ordre dont elle dépend, c'est-à-dire philosophiques, n'est vue que sous l'angle économique. Et il ne manquera jamais un expert pour calculer les avantages monétaires et les coûts de l'un ou de l'autre choix.

PEUT-ON DÉCEMMENT CALCULER LA « RENTABILITÉ D'UNE VIE SAUVÉE » ?

C'est ainsi qu'un article dans *le Monde* nous apprend que Patrick Artus – économiste directeur de la recherche à la banque Natixis – s'est penché sur la question, qu'il a calculé le « prix de la vie » et la rentabilité de son coût ». Pour calculer le coût d'une vie sauvée, Patrick Artus part de la baisse du PIB pendant un mois de confinement. Pendant cette durée, cela se traduit par une baisse de 5 points du PIB. Sur le long terme (en tenant compte d'un rattrapage au moins partiel), cette baisse est réduite de moitié, donc 2,5 points de PIB. Sur un PIB de 2.400 milliards par an, cela représente à court terme 120 milliards. En estimant à 20.000, le nombre de vies sauvées pendant un mois, on peut en déduire que chacune de ces vies sauvées a « coûté » 6 millions d'euros ou bien 3 millions sur le long terme.





» Pour calculer la « rentabilité d'une vie sauvée » -- selon son expression --, Patrick Artus met en face de son coût l'avantage retiré du travailleur dont on a sauvé la vie. Cet avantage est estimé à hauteur du salaire moyen reçu par an ; soit 22.000 euros. Sur toute une vie, Patrick Artus obtient, une « valeur ajoutée par travailleur de l'ordre de 1 million d'euros. On comprend dès lors que cela fasse « très cher la vie » -- selon sa conclusion -- dans la mesure où la sauvegarde de sa vie coûte entre 3 et 6 fois plus que l'avantage qu'on en retire.

Jean-Marie Harribey ne manque pas de critiquer une telle approche. Il critique d'abord le fait que d'avoir choisi la perte de PIB plutôt que les dépenses engagées pour prodiguer les soins aux malades, c'est comptabiliser les « soins » apportés à l'économie comme des soins aux personnes malades. Les différentes mesures prise en soutien à l'économie – baisse des cotisations sociales pour les entreprises, chômage partiel, soutien direct aux entreprises en difficulté, prêts garantis par l'État, etc. – ont été chiffrées par le ministère de l'Économie entre 1,3 et 1,4 milliard par mois de confinement, soit entre 45 et 90 fois moins que le chiffrage par la perte de points de PIB. Ensuite, il considère qu'estimer la « valeur ajoutée par travailleur » à son salaire, c'est imaginer que le salarié reçoit l'équivalent de ce qu'il produit, alors que la masse salariale ne représente qu'un peu moins des deux tiers de la valeur ajoutée.

En majorant le prix d'une vie sauvée et en minorant ce qu'elle aurait pu produire, on exagère la perte de « rentabilité ». Mais c'était peut-être le but recherché...

L'essentiel n'est évidemment pas là, il est dans la réduction de l'inestimable à une comparaison coûts/bénéfices monétaires. En subordonnant le prétendu choix entre la santé et l'économie sur cette démarche faussement scientifique, on considère que le contrat social est fondé sur l'échange marchand comme seul fondement et seul régulateur de la société, hors de toute institution et de toute valeur éthique.

Imagine-t-on qu'un maire puisse avoir en tête le coût d'une vie en France lorsqu'il décide d'investir dans un rond-point ou un feu rouge pour réduire le nombre d'accident de circulation ?

Alors pourquoi passer tant de temps sur ce sujet... indécent ? Pour Jean-Noël Barrot, ces calculs peuvent revêtir une certaine utilité car, dit-il, « *Ces chiffres objectivent le montant que nous devrions être prêts à investir collectivement dans notre système de santé pour éviter des contaminations et des morts la prochaine fois.* »

Pour Eloi LAURENT (Et si la santé guidait le monde. 2020 ? LLL), il y a une autre conclusion à tirer. Le niveau du PIB n'est peut-être plus la bonne manière de mesurer l'efficacité des politiques publiques. Il propose de regarder plutôt l'espérance de vie supplémentaire qu'elles apportent. En n'oubliant pas, pour une fois d'éviter les effets pervers de la logique purement économique, celle qui, par exemple consiste à gagner des années de vie en « exportant » vers d'autres pays, le traitement de déchets toxiques.

Tous ces calculs ont-ils un sens et la question sous-jacente de la valeur d'une vie humaine est-elle décente ? En tous cas, elle n'a pas manqué de mobiliser un certain nombre d'économistes. Le prix d'une vie ? Une simple division : la perte de PIB provoquée par la mise à l'arrêt de l'économie pour échapper au Covid, divisé par le nombre de vies sauvées. Tout simplement !

Alors que certains ont l'outrecuidance de penser qu'une vie humaine a peut-être un coût mais ne peut avoir de prix !

Nos dirigeants seraient bien inspirés de relire Jean-Jacques Rousseau, qui dans son *Discours sur les sciences et les arts*, disait :

« *Les anciens politiques parlaient sans cesse de mœurs et de vertu ; les nôtres ne parlent que de commerce et d'argent. L'un vous dira qu'un homme vaut en telle contrée la somme qu'on le vendrait à Alger ; un autre en suivant ce calcul trouvera des pays où un homme ne vaut rien, et d'autres où il vaudrait moins que rien. Ils évaluent les hommes comme des troupeaux de bétail. Selon eux, un homme ne vaut à l'État que la consommation qu'il y fait.* »

SOURCES : DIVERS ARTICLES, NOTAMMENT SANDRINE FOULON (ALTERNATIVES ÉCONOMIQUES NOVEMBRE 2020) ; SOPHIE FAY (L'OBS DU 12/11/2020)



Un message d'espoir de notre présidente

« Il n'est de richesse que d'hommes » a dit Jean Bodin. En cette période de pandémie, ce dicton est heureusement toujours d'actualité

De nombreuses initiatives personnelles de jeunes et de moins jeunes nous ont souvent surpris et rempli d'espoir. Pour certains, la situation actuelle est catastrophique et, c'est hélas vrai que le décès et la maladie de nombreux êtres humains nous ont beaucoup attristé et perturbé.

Mais il faut toujours regarder le côté positif de toute catastrophe.

Un vaccin a été créé en 12 mois alors qu'il fallait 4 ou 5 ans antérieurement. De plus, ce vaccin ouvre la voie à de nouveaux traitements pour d'autres maladies.

Les hommes ont pris conscience de l'importance de la nature, des animaux et de la protection de notre planète : ils se sont remis en cause

Notre comportement a évolué en conséquence et va continuer d'évoluer.

Et malgré la conjoncture sociale actuelle, des nouveaux services et activités ont été créés pour

répondre à nos besoins (livraisons à domicile, commande par Internet...)

Il est vrai que de nombreuses entreprises sont en difficulté et que leurs salariés vont perdre leur emploi. Mais de nouvelles entreprises se sont créées pour répondre à l'évolution de notre société et de nombreux travailleurs ont changé de métier ; ils sont de plus en plus nombreux à se reconvertir dans des métiers plus humains, plus proches de la nature pour avoir une vie plus agréable pour leur famille.

Faute de pouvoir nous retrouver dans des réunions conviviales avec notre famille, nos amis nous avons trouvés d'autres moyens de communication pour échanger, nous cultiver, nous amuser...

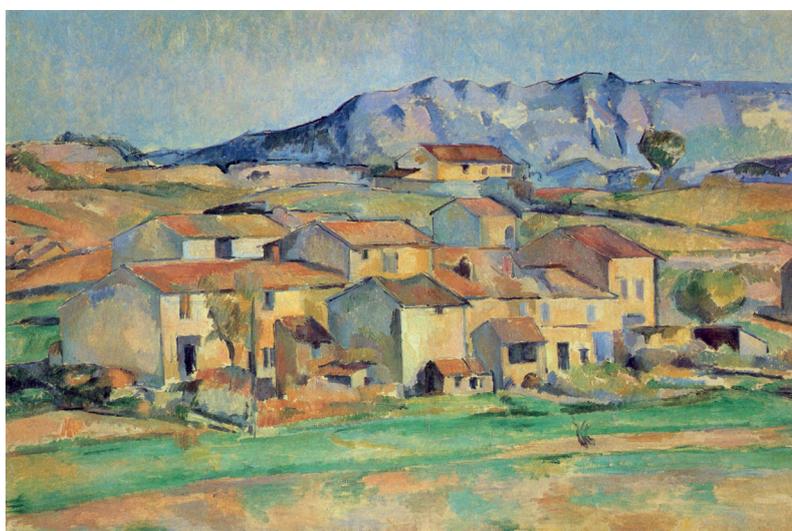
En effet, afin de rompre l'isolement, des visioconférences ont été mises en place dans de nombreuses circonstances tant familiales, que culturelles et pour le travail. Cela a démocratisé de nouveaux moyens de communication.

C'est pourquoi, mes ami(e)s, il faut garder espoir et regarder le futur avec optimisme, car l'homme a une qualité essentielle : il est capable d'évoluer pour faire face à de nouvelles contraintes.

Michèle RAHIER



CONFÉRENCES, SORTIES CULTURELLES ET VOYAGES



Matisse-Cézanne

Il existe des privilégiés chez ECR Ile de France. Certains ont pu profiter d'une visite de l'exposition « MATISSE » malgré les restrictions sanitaires. Visite virtuelle, certes, mais de grande qualité, assis dans leur fauteuil à l'écoute des explications de Marie-Hélène Calvignac, historienne d'art.

Elle a recueilli l'unanimité de satisfaction des visio-conférenciers, par sa gentillesse, ses connaissances et sa sensibilité, ouverte au monde de l'art moderne comme aux grands classiques.

Elle nous a également proposé une autre visite virtuelle dans le monde de PAUL CÉZANNE, l'un des artistes les plus influents de l'histoire moderne de la peinture. Son travail et ses idées

ont influencé le développement esthétique des artistes et mouvements artistiques du XX^e siècle comme le cubisme et le fauvisme.

Curieuse époque qui nous condamne à ne visiter les musées qu'à travers des reproductions et le prisme de notre ordinateur. Les nouvelles conditions sanitaires vont nous permettre de retrouver le chemin des musées et Marie-Hélène saura nous conduire vers de belles expositions ; nous continuerons en parallèle l'organisation de visio-conférences car elles permettent de mieux comprendre les évolutions picturales et je vous engage à cet exercice qui viendra compléter de futures et belles expos.

Jean-Charles LACHESNAIS

Comment ne pas dépendre de ses proches



SYNTHÈSE DE LA VISIOCONFÉRENCE DU 4 FÉVRIER 2021. AVEC LE GROUPE ALLIANZ

La société Allianz avait organisé le 4 février 2021 au profit d'ECR Ile de France, une webconférence consacrée à la dépendance.

Une synthèse peut être effectuée selon trois axes principaux :

- > Le contexte de la dépendance,
- > Les coûts liés,
- > Les solutions envisageables.

LE CONTEXTE DE LA DÉPENDANCE :

La dépendance ou perte d'autonomie est un état qui peut survenir brutalement ou s'installer progressivement.

L'âge moyen d'entrée en dépendance est de 78 ans pour les hommes et de 83 ans pour les femmes. Dans tous les cas, cela entraîne une aide au quotidien (à domicile ou dans un établissement spécialisé).

En France, plus de 1,3 million de personnes sont dépendantes aujourd'hui.

En 2040, le nombre de personnes franchira la barre des 2 millions (source Monde argent et placement 03/2015). Hormis les situations particulières, il apparaît nécessaire de se couvrir contre le risque de dépendance et protéger ses proches.

LES COÛTS LIÉS :

La dépendance coûte cher et les aides de l'état, qui sont plafonnées, ne sont pas suffisantes. Une personne qui a besoin d'une aide 24/24 devra dépenser plus de 2 200 € par mois pour demeurer à son domicile.

Le coût d'un établissement spécialisé est supérieur à 3 000 € mensuels.

Il est important de se donner les moyens de faire face aux conséquences d'une perte d'autonomie.

LES SOLUTIONS ENVISAGEABLES :

Plusieurs organismes proposent des contrats ayant pour objet de garantir à l'assuré le versement d'une rente mensuelle non imposable en cas de dépendance partielle ou totale. Des garanties d'assistance et d'aide aux aidants sont incluses, dans la majorité des contrats de dépendance.

Par ailleurs, il est nécessaire de ne pas oublier les outils juridiques disponibles. Le mandat de protection future qui permet de désigner par anticipation la ou les personne(s) chargée(s) de la gestion du mandat et des décisions afférentes à sa personne. Le mandat notarié permet de bénéficier de pouvoirs plus étendus (coût notarié : 300 €).

Un second mandat, le mandat à effet posthume, permet d'organiser l'administration des successions complexes.

La société Allianz dans le cadre de dépendance totale, propose un capital décès de 5 000 € et une rente mensuelle de 2 000 € moyennant une cotisation, pour un couple de 70 ans, une cotisation mensuelle de 400 à 550 €.

Il convient de noter, d'autre part, que la société Allianz propose un bilan patrimonial gratuit à tous les membres de notre association qui le souhaitent. Il est possible de prendre contact avec Delphine SCHAWANN (delphine.schawann@allianz.fr) pour réaliser cette étude.

D'autres assurances (PREFON, AXA, GAN... etc.) offrent les mêmes protections.

Brice BENMOUSSA

LOI DE FINANCES POUR 2021

CONFÉRENCE DE JEAN-PIERRE COSSIN

Le 19 janvier 2021, nous avons été nombreux à retrouver, en visioconférence sur Internet, covid oblige, notre ami Jean-Pierre COSSIN, conseiller maître honoraire à la Cour des Comptes et grand ami de notre profession.

Nous avons pu constater que Jean-Pierre COSSIN n'avait rien perdu de sa clarté d'esprit, ni de sa verve, ni de son sens de l'humour, et les lignes qui suivent ne sont qu'un modeste résumé des points les plus saillants qu'il a évoqués devant nous. (Le support complet de la conférence est accessible sur le site de l'association sous la rubrique « Informations »).

Le premier point à noter est que, malgré la volonté politique de nos gouvernants, de simplification fiscale et administrative, constante depuis au moins 30 années, cette loi de finances n'apporte aucun progrès notable sur cette question : nous avons déjà connu en 2020 deux lois de finances rectificatives (du 25 avril et du 30 juillet 2020) et voici la loi de finances pour 2021, qui, bien que ne comportant aucune innovation majeure, se traduit quand même par 271 articles. La Revue Fiduciaire a dû y consacrer deux feuillets hebdomadaires de respectivement 100 et 60 pages. La simplification est peut-être en route, mais pas avant l'année prochaine, peut-être !

En dehors des revalorisations de nombreux barèmes (généralement 0,2%), on peut noter certaines mesures qui pourraient concerner plus spécifiquement les adhérents d'ECR :

- **Les réductions d'impôts pour dons :** on sait que les dons en faveur des personnes en difficultés généraient une réduction d'impôt de 75 %, dans la limite de 546 €. Ce plafond est porté à 1.000 € pour les dons effectués en 2020 et 2021.
- **Le crédit d'impôt pour les dépenses d'aide aux personnes âgées ou handicapées :** ce crédit porte sur 25 % des dépenses d'installation ou de remplacement d'équipements conçus pour les personnes âgées ou handicapées, avec un plafond de dépenses pluriannuel de 5.000 € pour une personne seule et de 10.000 € pour un couple.
- **Le crédit d'impôt installation de système de recharge pour véhicule électrique :** crédit d'impôt de 75 % des dépenses effectuées entre le 1^{er} janvier 2021 et le 31 décembre 2023, plafonnées à 300 €, avec un système

de recharge par personne, soit deux pour un couple.

- **La réduction d'impôt pour souscription au capital des PME** de 18 % est portée à 25 % à compter du 10 août 2020, avec des versements retenus dans la limite de 50.000 € ou 100.000 € et un plafond de réduction de 10.000 € par an, l'excédent éventuel étant reportable sur les 5 années suivantes.
- Plusieurs mesures sont prorogées, reconduites, parfois aménagées, comme la réduction d'impôt « bois et forêt », « travaux forestiers », « SOFICA », « FIP Outre-mer », « entreprises de presse », « investissements solidaires ».
- Enfin, il est prévu une exonération temporaire de droits de donation, pour les dons en numéraire effectués entre le 15 juillet 2020 et le 30 juin 2021, au profit des descendants (enfant, petit enfant ou arrière petit enfant) ou à défaut au profit de neveux ou nièces, dans une limite de 100.000 €, ces dons devant être affectés à la souscription au capital d'une petite entreprise européenne ou à des travaux de rénovation énergétique.

Attention, chacun de ces dispositifs est assorti de nombreuses conditions à respecter, souvent assez complexes, et, comme nous connaissons bien la propension de l'administration fiscale à contrecarrer ces dispositifs incitatifs, il est important de bien vérifier que toutes les conditions sont remplies avant de les mettre en œuvre.

Un grand merci à Jean-Pierre COSSIN pour ses explications claires et précises, et à l'année prochaine.

Jean-Pierre GRAMET



LE COIN BIBLIOTHÈQUE

PAR ROGER LAURENT

Pourquoi lire ?

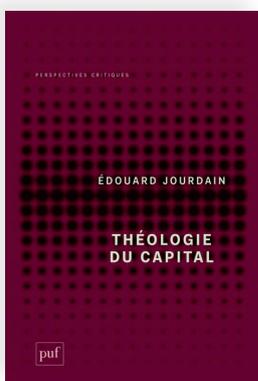
C'est la question, simple en apparence, que la plus grande maison d'édition allemande, *Subarkamp*, a posé à ses lecteurs, pour célébrer ses 70 ans d'existence. L'éditeur *Premier Parallèle* en a retenu treize pour le recueil français. Dans cet ouvrage collectif (« *Pourquoi lire* »), sorti en janvier dernier, romanciers, philosophes, sociologues, essayistes, proposent LEUR réponse.

Ces successions de vagues épidémiques, de confinements, de couvre-feu représentent, dans nos vies, une expérience inédite. Désorientés, sidérés, nous avons tous senti le besoin, à des degrés divers, de nous plonger, de nous réfugier dans la lecture. Au moment même où le livre n'était pas considéré par nos dirigeants, comme un bien de première nécessité

Sans doute, ce besoin de lecture, cette envie d'évasion était-il alimenté par la restriction de nos libertés, par la privation d'autres activités culturelles. Mais on ne peut pas ne pas s'interroger sur ce qui se joue de si puissant dans notre rapport à cet objet qu'est le livre, alors qu'il parvient à continuer de vivre en nous, une fois refermé, à modifier notre rapport au monde et souvent à nous-mêmes, parfois même à orienter une destinée.

Annie Ernaux explique très bien comment l'exercice de la lecture, qui était totalement absent, dans son milieu familial modeste, a bouleversé sa vie. La lecture « *m'a séparée des miens, de leur langage, et même de ce moi qui a commencé de se dire avec d'autres mots que les leurs. Mais elle m'a reliée aussi à d'autres consciences par l'intermédiaire de personnages auxquels je m'identifiais, à d'autres mondes hors de mon expérience* ». Et elle ajoute : « *Lire sépare et relie* ».

Voici une brève présentation de quelques livres que nous avons eu plaisir à lire



**ÉDOUARD
JOURDAIN**
**THÉOLOGIE DU
CAPITAL.**
PUF

Lorsque le chômage explose, que les inégalités se creusent, que la misère sociale se banalise, on peut se demander si notre système économique, dans son fonctionnement d'aujourd'hui ne bafoue pas tout simplement la morale la

plus élémentaire. Comment se peut-il que la libéralisation de l'économie doive se payer d'un prix aussi élevé ?

L'essai que signe Édouard Jourdain répond à cette question en montrant, histoire à l'appui, que l'économie a grandement à voir avec la morale, dans la mesure où elle serait l'héritière des grandes questions éthiques telles que portées par les religions.

D'ailleurs, l'auteur le rappelle, celui qui est considéré comme le père de la science économique, le théoricien des vertus du marché, Adam Smith, a enseigné la théologie à Glasgow. C'est Adam Smith, en effet, qui explique que si le boulanger fabrique son pain, il le fait égoïstement par calcul mercantile, pour gagner de l'argent. Mais ce faisant il contribue au bonheur collectif en satisfaisant les besoins alimentaires de ses concitoyens.

C'est la fameuse « main invisible du marché » : celui qui ne cherche que son intérêt individuel participe, sans le vouloir et sans même en être conscient, au bien-être de la collectivité.

Cette métaphore, incontournable dans tous les manuels d'économie, est donc parfaitement morale : les vices privés servent le bien public ! Il s'agit en réalité de la reprise de l'idée de Providence, celle d'un ordre naturel voulu par Dieu, une loi supranaturelle à laquelle il convient donc, en toutes circonstances de ne pas attenter. Dieu est bon, il a créé le monde à son image, un monde peuplé de riches, de pauvres. Il n'y a donc pas lieu de se questionner, ni de tenter de remettre cet ordre en question.

Edouard Jourdain a construit son ouvrage en consacrant un chapitre à chaque grand rouage du capitalisme contemporain, la monnaie, le prêt à intérêt, la comptabilité, le droit de propriété, le travail, ... et pour chacune de ces grandes questions, il remonte à ses origines religieuses. Très érudit, très documenté, il fait preuve d'un souci du détail impressionnant. On est surpris par exemple de découvrir que les grands principes de la technique comptable sont nés au Moyen Âge lorsqu'on pouvait racheter ses péchés et éviter un long séjour en purgatoire en achetant des indulgences.

S'il n'est pas dénué d'intérêt de savoir par exemple, qu'au Moyen Âge, l'homme doit travailler à l'image de Dieu, c'est-à-dire qu'il doit créer et que ce n'est pas pour autant que le travail est considéré comme valorisant ;

ou encore qu'au XIV^e siècle, un paysan n'était actif, en raison des fêtes religieuses, que 150 jours par an, alors qu'aujourd'hui un Français travaille environ 215 jours par an, ce que révèle l'essai d'Edouard Jourdain est d'une autre portée. Il nous permet de comprendre que l'économie actuelle est l'aboutissement de conflits et de compromis. Les religions avaient perçu la puissance des forces mobilisées par l'économie et se sont sans cesse efforcées de les conjurer en multipliant les interdits.

L'économie a donc d'abord cherché à contourner ces interdits et elle est parvenue, au fil des temps, à faire plus : elle s'est emparée des concepts religieux en les déformant. On a pu ainsi considérer que la science économique n'était finalement que la traduction d'idées chrétiennes. Que ces idées aient été dévoyées jusqu'à devenir condamnables est une autre affaire.

Ce triomphe de l'économie sur les religions a sans doute procuré bien des avantages aux humains. Il n'en reste pas moins que présentement, dans l'impasse où se trouve englué le monde, se rappeler les principes moraux que l'économie a pu détourner à son profit exclusif, pourrait aider à en reprendre le contrôle en encadrant ses débordements.

EDOUARD JOURDAIN EST PHILOSOPHE ET POLITISTE. IL EST ENSEIGNANT-CHERCHEUR ASSOCIÉ AU CESPRA (EHES). IL EST L'AUTEUR DE PLUSIEURS OUVRAGES DONT PROUDHON CONTEMPORAIN (CNRS 2018)

JEAN-PAUL MOINARD SECRETS DE FAMILLES.

Je voudrais partager un livre et un auteur.

L'auteur a la particularité d'avoir exercé la profession d'expert-comptable. J'ai rencontré Jean-Paul MOINARD à la CAVEC au sein de la commission des placements financiers. Ses interventions étaient toujours de bon sens ; Excellent orateur, je lui ai remarqué une qualité de synthèse et de pertinence qui permettait de clarifier les débats. Depuis quelques temps, il transmet à ses amis ses intérêts littéraires en rédigeant une note de lecture qu'il poste sur Facebook. Ses commentaires sont toujours savoureux.

Profitant du confinement, il s'est plongé dans ses archives familiales. Son livre est un roman qui prend ses sources dans les recherches généalogiques. Il y découvre des histoires familiales qu'il nous conte en y ajoutant des personnages ou des faits inventés ; c'est véritablement un roman.



Originaire du Poitou vendéen, il nous trace à partir de la moitié du 19^{ème} siècle un tableau du milieu paysan. Vies professionnelles, vies amoureuses, destins contrariés. Les personnages qu'il nous dépeint pourraient être nos propres aïeux.

C'est aussi l'occasion de revenir sur notre histoire récente, l'origine des conflits avec la Prusse, l'antisémitisme naissant, les colonisations avec leurs lots de massacres.

Sa langue est fluide

Son roman est aussi un partage, Il nous rappelle des lieux, des scènes paysannes que nous avons vécus ou entendus.

Je vous recommande la lecture de ce roman qui sort des sentiers battus :

« SECRETS DE FAMILLES » EST DISPONIBLE EN VERSION PAPIER SUR AMAZON ET FNAC, ET PAPIER ET E-BOOK SUR LE SITE DE L'ÉDITEUR : [HTTPS://WWW.EDITIONS-SAINT-HONORE.COM/](https://www.editions-saint-honore.com/)

LES DROITS D'AUTEUR SERONT REVERSÉS À UNE ŒUVRE POUR LA LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME.

Jean-Charles LACHESNAIS

COLSON WHITEHEAD NICKEL BOYS. ALBIN MICHEL

Dans la Floride ségrégationniste des années 1960, le jeune Elwood Curtis vit avec sa grand-mère Harriet. Ses parents l'ont « abandonné » pour pouvoir plus aisément se refaire une vie sous des cieux plus propices. Harriet est une maîtresse femme qui ne transige pas avec les grands principes. « Elle tenait une longue liste de ce qui était convenable et de ce qui ne l'était pas, et le seul moyen pour Elwood de comprendre comment cela fonctionnait était parfois de commettre des impairs ».

Elwood est un bon garçon qui trouve même à gagner quelques cents en travaillant, après l'école, ainsi que le week-end à la boutique de Monsieur Marconi où il arrange les journaux dans les présentoirs et époussette les confiseries. Il prend très à cœur le message de paix de Martin Luther King et, sérieux à l'école, il est accepté à l'université. Son rêve de faire de brillantes études s'évanouit sur le chemin même de l'université lorsqu'il est accusé à tort d'un vol de voiture. Sans véritablement de procès, la justice l'envoie à la Nickel Academy, un établissement ouvert dans les années 1900 qui accueille les enfants dès l'âge de 5 ans et qui s'engage à faire des délinquants, des « hommes honnêtes et honorables ». Sauf qu'en réalité il s'agit d'un endroit cauchemardesque dirigé par une poignée d'hommes pervers et corrompus où les pensionnaires sont soumis aux pires sévices.

Elwood ne tarde pas à découvrir le sort que l'on réserve la nuit aux plus récalcitrants dans un bâtiment appelé la « Maison Blanche ». Aux sévices de toutes sortes, infligés par la direction même de l'établissement, à ces gamins qui souvent n'ont pas de famille ou dont la famille se désintéresse, s'ajoute un châtimement plus définitif pour ceux qui sont considérés comme ayant franchi la ligne rouge.

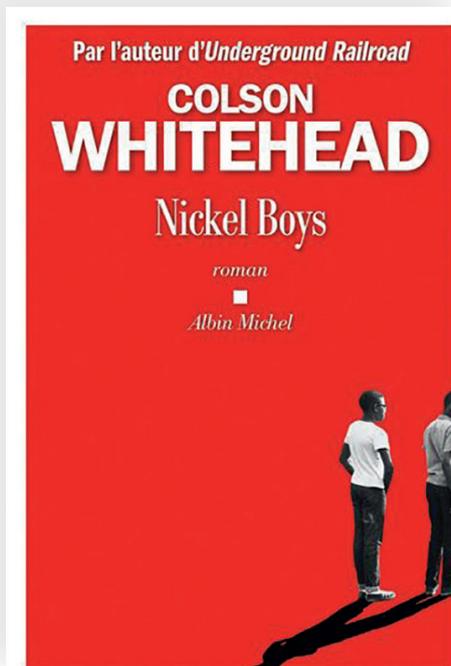
Garçon intelligent, Elwood a vite compris comment il fallait se comporter pour ne pas attirer l'attention du directeur et des surveillants, ses hommes de mains pour les sales besognes. Pour avoir voulu ingénument empêcher deux grands de maltraiter un plus jeune, il ne va pas échapper à un séjour douloureux dans la fameuse « Maison Blanche ».

Et dès lors germe dans son esprit l'idée de s'évader de cet enfer.

Pour écrire *Nickel Boys*, Colson Whitehead s'est inspiré de la Dozier School for Boys, en Floride, une maison de correction qui accueillit pendant près d'un siècle des enfants. Les blancs y subissaient sans doute de cruels sévices mais les Noirs, eux, y étaient torturés parfois jusqu'à la mort.

« En 2014, explique Colson Whitehead, on a exhumé des tombes anonymes et tenté d'identifier les enfants disparus. Ça a fait les gros titres une journée, puis les gens ont cessé de s'y intéresser, mais cette histoire est restée en moi. Je me suis inspiré des articles de la presse locale, des mémoires des anciens élèves, des études de l'archéologue légiste et des récits des survivants. »

Whitehead avoue ne pas avoir visité le site, précisant cependant avoir été tenté, s'il faisait le déplacement, de le faire sauter à la dynamite.



La Dozier School for Boys, cette sinistre institution a pu continuer à exercer sa sombre activité en toute impunité jusqu'en 2011 ; c'était même un temps, la plus grande maison de correction sur le territoire américain. C'est sans doute, comme le suggère Whitehead, parce que l'État de Floride a toujours tenté d'en dissimuler les exactions. « Dès 1903, ils savaient que des enfants de six ans étaient enchaînés. De temps à autre, des journalistes, des familles ou des enquêteurs sonnaient l'alarme sur la corruption, les abus et la négligence. Des réformes ont été promises mais les choses revenaient toujours au statut quo. Je ne sais pas ce qu'ils savaient des enfants tués. »

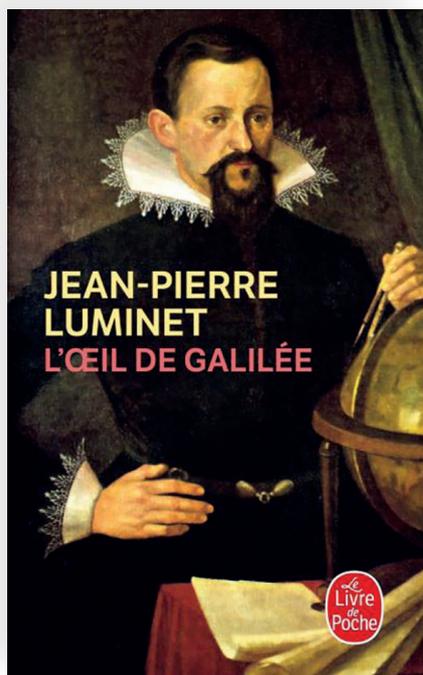
Whitehead égrène la longue litanie des morts, des disparus, des suppliciés. Un jeune détenu noir, dit-il, a passé pas moins de vingt-

sept ans en cellule d'isolement et pour lui, la Dozier School n'était sans doute pas la seule dans son genre.

Comme William Faulkner, Colson Whitehead vient d'obtenir pour la deuxième fois le Prix Pulitzer pour *Nickel Boys*, best-seller mondial. Il avait été couronné en 2017 pour *Underground Railroad*, un roman qui imaginait que des convois ferroviaires sillonnaient le sous-sol américain pour permettre aux esclaves de fuir le Sud esclavagiste pour se rendre dans un Nord plus tolérant.

Il continue inlassablement et avec succès, d'explorer l'inguerissable déchirure raciale de l'Amérique.

Roger LAURENT



JEAN-PIERRE LUMINET

L'ŒIL DE GALILÉE.

Voilà un vrai « roman historique », c'est-à-dire une histoire fictive, mais conçue et imaginée à partir de faits et de personnages réels et vérifiés. « Au cours des XVI^e et XVII^e siècles, une poignée d'hommes étranges, des savants astronomes, ont changé de fond en comble notre façon de voir et de penser le monde. »

Lire dans le ciel, connaître les étoiles, c'est tutoyer le divin, donc être capable de prédire l'avenir. Voilà pourquoi ces hommes étaient « accablés de demandes d'horoscopes personnels, de prédictions sur le destin des royaumes et de l'empire. »

Un des intérêts de ce roman historique est de nous emmener dans les pays luthériens du Nord et de l'Est. Dans les années 1600 à 1650 que notre enseignement n'approfondit jamais. Il nous permet de découvrir les subtilités du Saint Empire Romain germanique, les luttes d'influence entre les princes catholiques et ceux de la religion réformée, et, toujours à part et toujours préférant le commerce, les anglais.

Si tous les souverains d'Europe s'entretenaient, c'était en vertu de leurs obédiences religieuses. Ces mêmes églises, pour garder leur pouvoir, se chargeaient d'éliminer les découvertes ou les idées qui n'allaient pas dans le sens de leurs dogmes, excommuniant le polonais Copernic qui prétendait que la terre n'était pas le centre du monde mais que c'était le soleil !

Force est de constater au travers de ce roman que celui que nous considérons comme le premier à avoir

« pulvérisé » la vieille Terre immobile et chaotique de Ptolémée, pour la remplacer par le ballet copernicien des planètes autour du grand Soleil », était sans doute plus un « mécanicien » qu'un « théoricien ». C'est à Prague, capitale de l'empereur Rodolphe II de Habsbourg, Kepler, qu'était le véritable cerveau.

L'auteur « mélange, en habile alchimiste, le vin et l'huile, la force de calcul de Kepler, sa prodigieuse aptitude à extraire l'essence d'un monde d'abstraction, et le génie de Galilée à presser les objets jusqu'à leur dernière goutte pour construire des mécaniques nouvelles. ». « Ils étaient deux géants dans un siècle de nains, et ils étaient complémentaires. »

Ce beau roman historique, est l'occasion de découvrir un génie méconnu qui, outre démontrer que « l'orbite de Mars, ce n'est ni un cercle, ni un ovale. C'est une ellipse. » a aussi eu cet espoir prémonitoire il y a plus de 350 ans : « Créons des navires et des voiles adaptés à l'éther, et il se trouvera des hommes qui ne seront pas effrayés par la sombre immensité de l'espace. »

Bien écrit, vivant, le livre vaut néanmoins plus par l'histoire qu'il fait vivre, et les enseignements qu'il nous apporte, que par sa qualité littéraire. À recommander aux passionnés d'astronomie, et à ceux qui aiment relativiser l'Histoire qu'on nous enseigne.

Jean-Paul MOINARD



PRATIQUE

Brèves infos de Pierre Rapetti



SORT DES ASSURANCES-VIE POUR LES COUPLES MARIÉS

Ce qui est conseillé aux couples mariés, c'est de souscrire chacun un contrat d'assurance vie en désignant l'autre conjoint comme bénéficiaire. Toutefois ce placement n'échappe pas totalement à la succession en cas de mariage sous le régime de la communauté légale. Dans ce cas, les fonds épargnés au cours du mariage sont communs, dont chaque conjoint possède la moitié. On peut distinguer deux situations principales :

- Sort du contrat de l'époux décédé : le sort du contrat souscrit par celui qui décède le premier (intitulé contrat dénoué) permet au conjoint survivant (s'il est le seul bénéficiaire du contrat) de percevoir le capital hors succession. Le capital versé au conjoint survivant est un bien propre sans avoir à indemniser la communauté pour l'argent investi ;
- Sort du contrat de l'époux survivant : les montants versés par le conjoint survivant sur son contrat d'assurance-vie représentent une épargne commune. Sa valeur de rachat doit être comprise dans l'actif commun (sauf si les primes ont été financées par des fonds propres). La moitié de la valeur du contrat est donc intégrée dans la succession. Toutefois les fonds de l'assurance-vie ne sont pas réellement partagés avec les héritiers, l'époux survivant reste maître du contrat et peut notamment effectuer des retraits.

En résumé, les époux qui souhaitent que le survivant conserve la disposition de

l'épargne placée sur les assurances-vie sans rien devoir aux enfants, peuvent adapter leur régime matrimonial en insérant une clause de préciput sur les contrats non dénoués, afin que l'épargne reste en dehors de la succession. Une donation au dernier vivant peut aussi augmenter la part de succession revenant à l'époux survivant.



ATTENTION AUX ARNAQUES FINANCIÈRES AVEC USURPATION D'IDENTITÉ

La crise sanitaire causée par l'épidémie du Covid crée un climat propice à des escrocs qui misent sur la peur et l'angoisse des Français. L'AMF constate une forte hausse du nombre d'épargnants victimes d'arnaques financières, liées à des usurpations d'identités.

Afin de rendre crédibles leurs offres frauduleuses, les escrocs reproduisent sur des sites internet de faux contacts, noms, logos et autres coordonnées de vrais organismes et intermédiaires financiers. Par le biais de formulaires en ligne, ils font miroiter des placements lucratifs et collectent les données personnelles de l'épargnant. Une fois le virement frauduleux effectué, il devient quasi impossible de récupérer les fonds. Afin de déjouer ces arnaques, l'AMF et autres organismes professionnels recommandent :

- d'abord de s'assurer de l'identité des conseillers, en se rendant par exemple sur le véritable site de l'organisme cité en vérifiant aussi l'identité des

interlocuteurs ;

- de se méfier des gains annoncés comme sûrs et rapides ;
- consulter la liste mise à jour des acteurs et sites non autorisés par l'AMF ;
- ne pas communiquer ses données personnelles (tél, e-mail, RIB, justificatifs de domicile etc.)

En cas de préjudice, il convient de porter plainte auprès du commissariat ou de la gendarmerie.

UN JUSTIFICATIF DE DOMICILE N'EST PLUS NÉCESSAIRE POUR L'OBTENTION DE PAPIERS D'IDENTITÉ

Grâce un service «JUSTIF'ADDRESS» les particuliers qui réalisent des démarches en ligne pour obtenir par exemple un passeport, une «CIN» ou un certificat d'immatriculation peuvent effectuer leur demande sur le site

De l'Agence Nationale des titres sécurisés (ANTS). Une loi d'accélération et de simplification de l'action publique dite loi «Asap» vient de généraliser le service «justif'adress» qui permet à l'Administration de vérifier automatiquement l'adresse d'un particulier, sans que celui-ci ait à fournir de justificatif matériel.

Pour bénéficier de cette facilité le particulier doit se connecter sur le site de l'ANTS en y renseignant son état civil, son adresse, et en sélectionnant l'un de ses principaux fournisseurs de services (par exemple, EDF, Impôts, téléphone etc.) attestant de son domicile.

À noter que ce service n'a aucun caractère obligatoire mais qu'il évite des démarches longues et fastidieuses, telles que déplacements en Mairie ou plus compliquées en ligne.

Toutefois ce service n'est actuellement pas disponible pour les personnes domiciliées dans les territoires d'outre-mer.

POURQUOI CRÉER UNE SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE ?

INTRODUCTION

Il existe plus d'un million de SCI (société civile immobilière) en France.

Ce succès peut s'expliquer par la grande liberté juridique offerte par cet outil, et ainsi que par la possibilité de choisir son régime fiscal.

Cependant, j'ai remarqué que beaucoup de personnes détiennent leur patrimoine immobilier par l'intermédiaire d'une SCI, mais ne connaissent pas toutes les possibilités qu'elle offre.

Cette synthèse des atouts et des inconvénients de la SCI découle de ma longue pratique professionnelle. L'intérêt de créer une SCI est bien réel et la qualité du conseil est primordial.

L'intervention d'un professionnel me semble indispensable.

Les conseils prodigués, en mettant en perspective les situations personnelles, préserveront et développeront le patrimoine immobilier, tout en réalisant des économies dans la légalité totale.

LA SCI PRÉSENTE DES CARACTÉRISTIQUES SPÉCIFIQUES

La condition de nationalité n'est exigée d'aucun associé.

La durée de vie de la société ne doit pas excéder 99 ans.

(renouvelable : art. 1844-6 du code civil).

Le capital social minimum n'est pas exigé.

La rédaction des statuts préparés et adaptés par un professionnel (expert-Comptable, avocat ou notaire) est souhaitable.

QUELS SONT LES AVANTAGES D'UNE SCI ?

Elle facilite la transmission aux enfants et petits-enfants dans le respect des abattements.

Elle évite l'indivision et les éventuelles querelles et blocages entre cohéritiers, concubins ou époux.

Les associés peuvent se répartir les parts comme ils l'entendent.

Le démembrement des parts sociales en Usufruit et en Nue-propriété est possible (protéger le conjoint survivant et alléger éventuellement le coût de la

transmission lors de la succession).

La gestion est souple, surtout si les statuts ont été rédigés correctement par un professionnel. Des apports sans limitation de biens immeubles et meubles à la SCI donnent droit à des parts sociales. Les gérants ou co-gérants peuvent être des personnes physiques ou morales.

La nomination de 2 ou plusieurs co-gérants, est un bon moyen de parer à tous imprévus à la gestion de la SCI, particulièrement en cas de décès de l'un d'eux.

La location du bien permet la déduction de certaines charges, travaux et intérêts d'emprunt.

Le déficit peut être imputé aux autres revenus à hauteur de 10 700 €. (Sauf les intérêts d'emprunts)

La partie supérieure à 10 700 € est reportable durant 10 ans.

La Possibilité de bénéficier des avantages fiscaux, (loi Pinel ...etc.).

Les associés peuvent adapter le régime d'imposition des bénéfices en fonction de leur situation et de leurs objectifs (Transmission, revenus, restructuration... etc.).

La SCI à l'IS, contrairement à la SCI à l'IR, permet de diminuer l'imposition et de dégager plus de revenus (principale conséquence : l'impôt n'est plus un frein à l'investissement locatif).

Les droits d'enregistrement, en cas de cession de parts, sont plus faibles que les droits de mutations des biens immeubles et donc plus avantageux.

Les actions en justice sont intentées d'abord contre la SCI et non contre les personnes physiques.

(Seules les parts sociales peuvent être saisies).

QUELLES SONT LES LIMITES DE LA SCI ?

Les frais de constitution de la SCI (coût à la création ~ 2 000 € H.T).

La tenue d'une Assemblée annuelle (~ 300-400 € H.T par an)

(Indispensable pour justifier de l'existence de la société)

Le coût des comptes annuels (~ 700-1 200 € H.T par an)

*Brice BENMOUSSA
benmouss@cb-audit.com*



POUR SOURIRE OU... RÉFLÉCHIR

POUR RIRE



COMMENT FONCTIONNE VOTRE PIED DROIT

Sait-il obéir à votre cerveau ?
 Vous devez essayer, cela vous prendra 2 secondes.
 Je ne pouvais pas le croire moi-même !
 C'est un exercice proposé par un chirurgien
 orthopédique...
 Cela effraiera votre esprit et vous voudrez le refaire
 encore et encore pour éviter que votre pied ne se
 dirige dans la mauvaise direction, mais cela ne
 marche pas.
 Il est préprogrammé dans votre cerveau.

Voici l'exercice :

1. Pendant que vous êtes assis derrière votre ordinateur ou ailleurs, soulevez votre pied droit du sol et faites des cercles dans le sens des aiguilles d'une montre.
2. Et maintenant, alors que votre pied est encore à tourner, dessinez avec votre main droite le chiffre 6 (en commençant par le haut du 6) ... regardez, votre pied change de direction...

Je vous l'ai dit ! Et vous ne pouvez rien y faire !
 Vous et moi savons à quel point c'est stupide, mais
 avant la fin de la journée, vous continuerez à essayer
 sans résultat... si vous ne vous êtes pas déjà arrêté.

Transmis par Michèle RAHIER

Un professeur de mathématique
 s'adresse à son élève :

- « Disons que tu as 500€ »
- L'élève : « ok, et ? »
- « Jean t'envoie un texto en te demandant de lui prêter 300€ »
- « Ensuite Daniel t'envoie un texto te demandant également un prêt de 150€ »
- Combien te reste-t-il ?

L'élève : « 500€ et 2 messages non lus ».

VOUS ÊTES-VOUS DÉJÀ SENTI COUPABLE DE REGARDER DES GENS DE VOTRE ÂGE ET DE PENSER : « JE NE PEUX PAS PARAÎTRE AUSSI VIEUX ! » ALORS, VOUS ALLEZ ADORER CELLE-CI.

J'étais assise dans la salle d'attente pour mon premier rendez-vous avec un nouveau dentiste quand j'ai remarqué que son diplôme était accroché sur le mur.

Il y était inscrit son nom et je me suis soudain remémoré un grand brun portant ce nom.

Il était dans ma classe de lycée quelques 40 ans auparavant et je me demandais si cela pouvait être le même garçon pour qui j'avais craqué à l'époque ??

Quand je suis entrée dans la salle de soins, j'ai immédiatement écarté cette pensée de mon esprit.

Cet homme grisonnant, dégarni et le visage marqué de profondes rides était bien trop vieux pour avoir été mon amour secret...

Quoique... Après qu'il eut examiné ma dent, je lui ai demandé s'il était allé au lycée Henry IV.

«Oui», m'a-t-il répondu.

«Quand avez-vous eu votre bac ?», ai-je demandé.

«1972. Pourquoi cette question ?»

«Eh bien, vous étiez dans ma classe», me suis-je exclamée.

Et c'est là que cet affreux vieux con m'a demandé :

«Vous étiez prof de quoi ?»

Envoyés par Brice BENMOUSSA



LA VIE DE NOTRE ASSOCIATION

PROCÉDURE POUR UTILISER NOTRE SITE WWW.ECRPARISIDF.NET

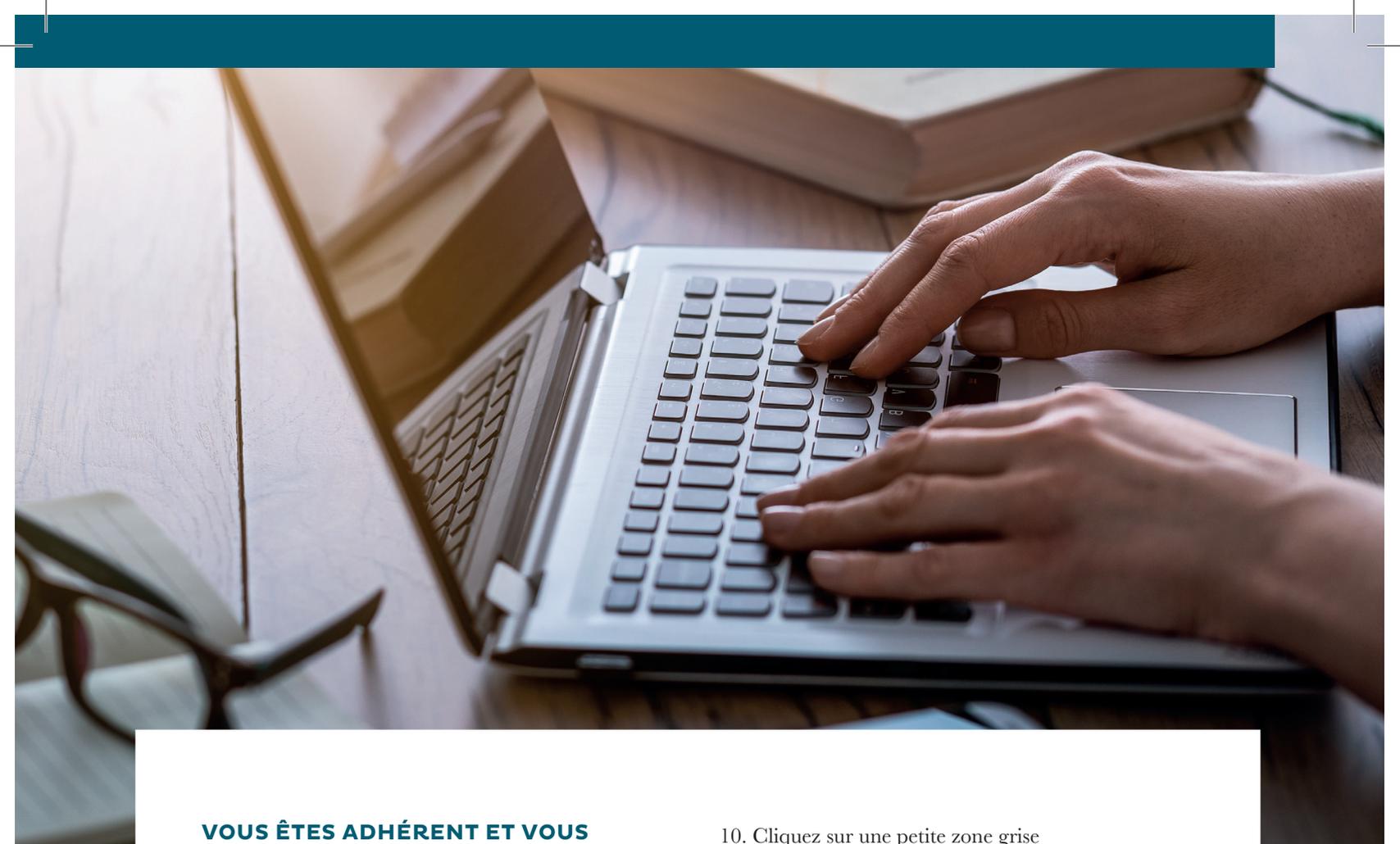
VOUS DÉSIREZ ADHÉRER À ECR PARIS IDF

Première solution

1. Aller sur Internet
2. Saisir **ECR PARIS IDF sur un moteur de recherche** (type GOOGLE)
3. Cliquer sur la **touche entrée** ou clic gauche de la souris
4. Cliquer sur **ADHÉSION**
5. Remplir le formulaire, vous pourrez toujours revenir sur votre formulaire et changer vos informations : adresse mail, adresse, mot de passe. (N'oubliez pas d'inscrire vos accompagnants pour les activités)
6. Notez votre mot de passe
7. Remplir le CAPTCHA
8. **Valider**
9. Passer au règlement, si possible par **Carte bleu**. Ainsi votre compte sera activé, et vous donnera accès immédiatement aux inscriptions pour les activités.

Deuxième solution

1. Aller sur Internet
2. Cherchez le SITE www.ecrparisidf.net
3. Faire entrer
4. Cliquer sur « **Adhérer à l'ECR Paris Ile de France** »
5. Remplir le formulaire, vous pourrez toujours revenir sur votre formulaire et changer vos informations : adresse mail, adresse, mot de passe. (N'oubliez pas d'inscrire vos accompagnants pour les activités)
6. Notez votre mot de passe.
7. Remplir le CAPTCHA
8. **Valider**
9. Passer au règlement, si possible par **Carte bleu**. Ainsi votre compte sera activé, et vous donnera accès immédiatement aux inscriptions pour les activités



VOUS ÊTES ADHÉRENT ET VOUS AVEZ OUBLIÉ VOTRE MOT DE PASSE OU VOUS ÊTES ADHÉRENT ET VOUS N'ÊTES JAMAIS ALLÉ SUR LE SITE ECR PARIS IDF :

1. Aller sur Internet
2. Cherchez www.ecrparisidf.net
3. Cliquer sur cette adresse (vous êtes sur la page d'accueil)
4. Cliquer sur **Connexion** (en haut à droite)
5. Renseigner votre adresse mail
6. Cliquer sur **« Mot de passe oublié »**
7. Indiquer à nouveau votre adresse mail
8. Remplir le CAPTCHA
9. Cliquer sur la rubrique **« Envoyer par mail... »**
Sur votre boîte mail (Outlook par ex) vous recevrez un lien. Cliquez dessus.
Un écran s'ouvre sur votre ordinateur dans une fenêtre intitulée :

« MON PROFIL ADHÉRENT »

10. Cliquez sur une petite zone grise **« Se Connecter »** complètement à gauche de cet écran,
11. Une nouvelle page s'ouvre **« Modifier vos informations »**.
12. Descendez au bas de la page, à la rubrique **« Modifier vos accès »**
13. Remplir la zone **« Mot de Passe. »**
14. **Confirmer.**
15. En bas de page, n'oubliez pas de cliquer sur **« MODIFIER »**

Votre mot de passe ou votre nouveau mot de passe est enregistré.

Certes c'est un peu compliqué. Mais c'est une sécurité afin que l'on ne puisse pas usurper votre mot de passe.

Autre solution : vous nous appelez et nous vous donnons un mot de passe provisoire. Cela va vous permettre de vous connecter, d'aller sur vos « informations personnelles » et de modifier le mot de passe provisoire.

N'oubliez pas d'aller modifier sur le site vos informations, en cas de changement d'adresse, d'adresse mail, téléphone, afin que l'on puisse vous envoyer les invitations pour les visioconférences, les manifestations, vous adresser la newsletter, le lien, confirmer vos inscriptions aux activités, etc...

Merci de votre compréhension.

VENEZ REJOINDRE L'ÉQUIPE DES « COACHEURS » DE L'AMECAR

ECR Paris Île-de-France a coaché en 2020 36 mémoires (46 en 2019), dont 22 mémoires ont été reçus à la soutenance et 14 n'ont pas été déposés et donc fait l'objet d'un report. La moyenne des notes des reçus est de 12 pour une moyenne nationale de 11.

Sur le plan national les associations régionales d'ECR Fédération ont coaché durant l'année 2020 98 mémoires (110 pour 2019) dont 66 ont été reçus, 24 n'ont pas été déposés et 8 ont été collés. La moyenne des notes obtenues des reçus est de 11,1.



Si vous souhaitez accompagner les futurs experts-comptables dans l'élaboration de leur mémoire du DEC (aide à améliorer la forme, le style et la présentation, sans s'immiscer dans le contenu du mémoire), transmettre votre expérience et savoir, prenez contact avec Alain Rolland 06 08 74 65 56. Le Guide Coaching Mémoire DEC est à la disposition des coachs et des coachés.



AGENDA

En ces temps bouleversés, nous vivons dans l'incertitude du lendemain et il est malaisé de se projeter dans le futur, même proche, pour y bâtir des projets et donc ébaucher un agenda.

Mais dès que le ciel se dégagera des nuages qui l'encombrent, nous saurons revenir vers vous, soit directement par message, soit par l'intermédiaire de notre site, pour vous proposer ... ce qui nous manque terriblement : nous retrouver dans une sortie, un repas, notre assemblée peut-être.